Solidaires Finances Publiques 86

Section de la Vienne

JUSTICE FISCALE JUSTICE SOCIALE

N°64

Solidairesfinancespubliques.ddfip86@dgfip.finances.gouv.fr

LE « PHARE-CI » POITEVIN

Journal syndical d'humeur, d'humour et d'opinion

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES

UN SYNDICAT POUR TOUS LES AGENTS

25 octobre 2023

SDIF,

SGC,

SIP,

SIE,

etc.

DES SERVICES

ÉPUISÉS

MAIS Y A-T-IL UN SERVICE QUI VA BIEN ?

Sommaire :

- Édito
- compte-rendu CSAL du 9 octobre 2023
- mise au point

ÉDITO

La DGFiP et notre DDFiP vont mal. Les usagers et les personnels sont le plus souvent épuisés.
« L'affaire GMBI » n'est que le symptôme d'un mal plus profond qui est né de l'application mortifère du dogme libéral qui considère les services publics uniquement comme un coût, en occultant ce qu'ils apportent à nos concitoyennes et concitoyens.
Tout s'accélère depuis 30 ans. Le déficit public s'accentue. Le Pouvoir profite de l'essor des progrès techniques et informatiques pour accélérer la dématérialisation et justifier de nombreuses suppressions d'emplois. Souvenez-vous cet ancien Ministre du Budget devenu Président de la République pour qui il fallait ne remplacer qu'un départ à la retraite sur deux et mieux rémunérer les fonctionnaires restants.

Les suppressions de poste n'ont pas manqué. Pour l'augmentation de la rémunération, il suffit de regarder nos bulletins de paie…
Dans le même temps, le Pouvoir ne s'est pas attaqué au volet « recettes » de l'État, bien au contraire : suppression de tranches d'impôt sur le revenu, suppression de l'ISF, instauration du plafonnement forfaitaire unique, instauration de nombreuses niches fiscales favorables aux plus aisés…, autant d'exemples qui ont grevé le budget de l'État.
Du coup, le déficit budgétaire ne se résorbant pas (et pour cause), les suppressions d'emplois se sont multipliées au point que des services n'atteignaient plus la taille critique. De nombreuses trésoreries ont fermé (mais on pourrait tout aussi bien parler hors DGFiP de gendarmeries, de classes voire d'écoles etc.), et de nombreux services se sont regroupés.
Pour « faciliter la gestion », les règles d'affectation sont départementalisées. Les personnels deviennent donc davantage une ressource qu'on bouge comme on veut plutôt qu'une richesse à mettre en valeur.
La crise des Gilets Jaunes a démontré le bienfait social des services publics de proximité. En réaction, le Pouvoir a créé le nouveau réseau de proximité, mais aussi hors DGFiP par exemple en réinstaurant des brigades de gendarmerie mobiles (d'ailleurs le plus souvent là où elles avaient été fermées).
Mais le mal est fait. Car dans le même temps, le Pouvoir s'est attaqué au statut du fonctionnaire, gage de neutralité et d'équité de traitement entre les citoyens. La Loi de la Transformation de la Fonction Publique de 2019 a non seulement réduit le champ de compétence des CAP, laissant toute puissance au pouvoir administratif, mais a aussi favorisé le recrutement de personnels contractuels. Les exemples de France Télecom ou de La Poste, où tout a commencé ainsi, n'a pourtant pas vu de résultats positifs tant pour les usagers que pour les personnels titulaires ou contractuels.
L'intelligence artificielle est le nouveau credo pour supprimer des emplois : largement utilisé dans le data mining en contrôle fiscal, développé dans le cadre du foncier innovant, en attendant d'autres applications.
Ces révolutions emportent deux conséquences majeures :
- la mise sous tutelle de fait d'une partie importante de la population peu à l'aise avec le tout numérique
- l'industrialisation des tâches et la perte de sens au travail pour les agentes et les agents, avec des conséquences croissantes en matière de santé au travail.

Les forts malaises ressentis par les personnels du SDIF, des SIP, des SGC, et au final de tous les services sont bien les conséquences de décisions politiques appliquées depuis 30 ans.

Pour Solidaires Finances Publiques, rien n'est inéluctable. Et il est urgent de relever la tête.
Mais seul on ne peut pas obtenir de résultats. Seul le rassemblement et la solidarité, à travers une intersyndicale forte, peuvent permettre de faire bouger les lignes.
Le Pouvoir compte sur notre résignation. Pour Solidaires Finances Publiques, la fatalité n'est pas un mot acceptable.
Il faut lui montrer notre indignation et notre capacité à nous regrouper dans des luttes collectives pour la sauvegarde de services publics au service de tous les citoyennes et les citoyens.
Toutes et tous ensemble, tout est possible !

COMPTE-RENDU DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL DU 9 OCTOBRE 2023

Avant de commencer l'ordre du jour de ce comité social d'administration local (CSAL), les élu.es des personnels ont effectué deux mentions d'alerte :

MENTION D'ALERTE RELATIVE AUX SERVICES GÉRANTS GMBI

A l'occasion de ce CSAL les représentants des personnels ont lancé à la Direction une mention d'alerte relative aux conséquences de la gestion de GMBI dans les services reprenant nos analyses publiées dans le phare-ci poitevin n°63.

En réponse, la Direction a indiqué que le compte rendu sur le séminaire du SIP de demain sera mis en ligne et qu'une note de service sur les liaisons SIP/SDIF pour la gestion de la TF a été publiée en septembre 2023.

Elle a rappelé que le SIP de demain n'a pas vocation à devenir une maison France services. Il s'agit à ce jour uniquement d'une réorganisation interne.
Elle a informé de la tenue d'un groupe de travail accueil fin 2023 début 2024, après un point d'étape sur le SIP de demain en novembre 2023.
Par ailleurs, mauvaise nouvelle, en début d'année les SIP devront à nouveau gérer la prime carburant, ce qui n'était pas prévu.

Selon, la Direction, 92 % des particuliers ont une situation déclarative à jour. Pour les TH secondaires, en évacuant les locaux dont les propriétaires sont des bailleurs sociaux et les particuliers ayant la même adresse en IR et TH (assimilés à de la TH principale), la Direction parie sur une limitation des contentieux.
Les travaux de mise à jour redeviendront prioritaires pour la TF 2024 en fin d'année et avant D4.

La Direction a fléché un A stagiaire pour le SDIF. Elle va recruter 2 contractuels pour 1 an en fin d'année 2023, un vacataire sur un an (changement toutes les 4 semaines), et une mise à disposition d'un nouvel agent de la DDT interviendra en septembre 2024.

Pour Solidaires Finances Publiques, la Direction locale n'a pas les moyens de répondre efficacement aux besoins des services.

Si l'affectation d'un A stagiaire est une bonne nouvelle, elle ne sera effective au mieux que pour la mise à jour de la TF... 2025. Et encore, elle ne servira au final qu'à combler un poste vacant alors qu'il faudrait de la création nette d'emplois au tagerfip du SDIF. Ou comment faire passer des vessies pour des lanternes.

Le recrutement de 2 contractuels pendant 1 an permet d'investir un minimum dans leur formation pour s'assurer qu'ils apportent une aide réelle. Mais le positionnement d'un vacataire qui change toutes les 4 semaines est une insulte faite aux personnels. En effet, comment croire que n'importe quel vacataire pourra effectuer les tâches d'un agent qualifié ?
Cette vision simpliste que n'importe qui peut faire n'importe quoi est insupportable.

Solidaires Finances Publiques ne nie pas que la Direction locale cherche les moyens de soulager les personnels. Mais force est de constater que la Direction peut peu !

Et pendant ce temps ce sont le service public, les usagers et les personnels qui trinquent !

MENTION D'ALERTE RELATIVE A LA SITUATION DU SGC POITIERS EXTÉRIEUR

Les élu.es de Solidaires Finances Publiques ont participé à une visite du SGC de Poitiers Extérieur sur ses deux sites de Neuville et Saint-Louis avec les autres représentant.es des personnels dans le cadre de la formation spécialisée au comité social d'administration local (formation spécialisée qui remplace l'ex CHS). Ils ont ainsi pu échanger tant avec les personnels du SGC qu'avec leur hiérarchie.
Au CSAL a été lue une mention d'alerte sur la situation du SGC de Poitiers Extérieur.

La création du SGC de Poitiers extérieur cumule à elle seule toutes les difficultés possibles :
- création du SGC sur deux sites, Neuville et Saint-Louis. Cet éclatement porte en son sein nombre de difficultés d'organisation, de communication, de mutualisation et d'osmose entre les collègues ;
- Le SGC fonctionne sur deux réseaux informatiques et téléphoniques distincts, avec des bases de travail en double et un accueil sur deux sites. Le réseau sur Neuville n'est pas suffisamment dimensionné pour permettre la réalisation des missions dans des conditions optimales. Cela se traduit notamment par des temps de réponse trop importants : ouverture d'Opale en 17 minutes, problème d'accès à Xémélios (paie des agents des collectivités = sujet sensible) ;
Le jour de la visite, ce problème était toujours récurrent.
- une BALF avec une capacité insuffisante, saturée au bout d'une semaine seulement ;
- des effectifs insuffisants : le tagerfip comporte 33 postes (sans doute déjà insuffisant en lui-même), mais les effectifs réels n'étaient que de 31 personnes au 1er semestre 2023 (en comptant les renforts) ;
- une industrialisation des tâches qui nuit à l'intérêt du travail et donc à la motivation des personnels ;
- l'arrivée de la gestion Eaux de Vienne avec ses effets de masse et ses particularités propres ;

Pour Solidaires Finances Publiques, la mise en place du SGC de Poitiers Extérieur est symptomatique de la méthode appliquée à la DGFiP ces dernières années : mettre en œuvre immédiatement les choix politiques immédiatement même si on n'est pas prêt (en termes applicatifs et immobiliers notamment), et tant pis pour les personnels et les usagers (à l'image de la mise en place de GMBI et de la taxe d'urbanisme pour le SDIF par exemple)

Pour mémoire, Solidaires Finances Publiques, même s'il était opposé sur le fond à la mise en place des SGC, avait réclamé au moins un report dans l'attente de la livraison du bâtiment unique et avec un seul applicatif.

De surcroît des décisions de gestion propres au SGC concourent à amplifier le malaise des agentes et des agents :
- la fin des portefeuilles de collectivités : ainsi n'importe quel agent de Saint-Louis ou de Neuville peut travailler sur n'importe quel budget et avoir parfois besoin d'un dossier qui se trouve...sur l'autre site ;
- la coupure entre le visa de la dépense et le paiement par le pôle comptabilité qui a conduit à la mise en place d'un tableau de suivi jugé chronophage par les collègues ou bientôt ils vont passer plus de temps à justifier du travail effectué qu'à le réaliser ;
- la reprise prématurée des relances automatiques qui a eu pour effet de relancer à tort des usagers à jour de leurs paiements, certains ayant même reçu un courrier d'huissier de justice en phase comminatoire alors qu'ils avaient soldé leur dette.
Cette décision a généré un afflux considérable d'accueils physiques, téléphoniques et électroniques et fait passer les collègues du SGC au mieux pour des incompétents, au pire pour des malhonnêtes. C'est inacceptable !

Pour la hiérarchie directe, ses décisions sont bonnes, et elle n'a affaire qu'à des personnels réticents aux nouvelles méthodes !

Pour Solidaires Finances Publiques, quand plus d'un tiers des effectifs demande une mutation, ce n'est pas que pour des raisons conjoncturelles, mais bien parce que les personnels ne se sentent pas bien dans ce nouveau SGC !

Quand la hiérarchie directe indique que les collectivités locales ont des attentes hétérogènes que les anciennes structures avaient le temps de gérer, cela signifie donc bien que la mise en place des SGC n'est pas faite pour améliorer le service aux collectivités sinon celui-ci devrait avoir le temps de répondre à ces demandes hétérogènes ?

Quand la massification de la charge de travail vous étouffe, quel sens au travail reste-t-il ?
Sur ce point, le lien avec les résultats en chute libre de l'observatoire interne est évident (cf phare-ci poitevin n°62).

La Direction ne méconnaît pas les difficultés du service.

Elle assume l'organisation initialement choisie de maintenir des pôles métier sur chacun des deux sites pour que chaque agent reste sur son métier sans se déplacer et indique que les mouvements de personnels vont permettre de revoir cette organisation.

Les entretiens avec l'opérateur Eaux de Vienne devraient permettre à terme de faciliter le travail pour celui-ci.

Sur les méthodes de travail elle considère que les chantiers d'harmonisation et de simplification devraient bientôt porter leurs fruits.
Sur l'encadrement elle explique que la vacance de deux emplois A n'a pas facilité la tâche de celui-ci malgré le soutien de la Direction.

Le SGC devrait bénéficier de l'affectation de A et B stagiaires lors du prochain mouvement.

Les sujets informatiques, de téléphonie et d'immobilier sont des points d'attention de la Direction.
La capacité réseau du site de Neuville a été récemment augmentée. La prise à bail d'un étage du même site a permis par ailleurs d'installer une salle de réunion permettant la visioconférence et d'améliorer les conditions de restauration des personnels.

Pour Solidaires Finances Publiques, il est alarmant de constater combien la direction minimise l'impact de son nouveau réseau de proximité sur les agents du SGC Poitiers extérieur en particulier.
La création de ce SGC et les méthodes de travail qui en découlent ressemblent en tous points à une industrialisation des tâches qui ne dit pas son nom.

Nos anciens se sont battus pour combattre les méfaits du travail à la chaîne. Ce n'est pas pour en accepter toute forme de retour aujourd'hui.
Et dans ces conditions de perte totale de sens au travail, il n'est pas surprenant que beaucoup de collègues aient voulu fuir cette impasse.

Dès l'origine, Solidaires Finances Publiques s'était opposé à la création des SGC et à tout le moins, avait demandé le report de la création à une date permettant de loger correctement l'ensemble des agents sur un même site.
Le résultat est aujourd'hui une souffrance au travail qui est réelle et dont la direction porte la pleine et entière responsabilité.

DÉMÉNAGEMENT DU SERVICE AMENDES DU SGC POITIERS RUE SAINT-LOUIS

La direction veut déménager l'équipe en charge du recouvrement des amendes actuellement sur le site de Riffault vers le site de Saint-Louis où se trouvent tous les autres services du SGC de Poitiers.

Pour Solidaires Finances Publiques, la Direction présente ce déménagement comme une aubaine pour les agents. Enfin ils vont pouvoir se concentrer sur les missions autres que l'accueil.
Ce qui en ressort, c'est la méconnaissance de la part de la Direction du fonctionnement du service amendes et pourquoi les agents qui ne sont pas en charge de l'accueil se retrouvent au contact de ces usagers qu'elle qualifie elle-même de « public difficile ».
C'est essentiellement pour des raisons de sécurité que cette équipe fonctionne de manière solidaire.

La proposition qui leur est faite par la Direction est de les isoler davantage d'une part de leur équipe, mais aussi du reste des agents du site puisqu'ils ne seront plus que deux (un collègue du SPL et un du service amendes) à assurer l'accueil, vu qu'il n'y a plus d'accueil fait par le service comptabilité depuis la mise en place de la caisse résiduelle. Et ce n'est pas la sécurisation du guichet PMR qui va les rassurer.

?

Que fera la Direction lorsqu'un usager refusera de parler à une agente parce que c'est une femme ?

Que fera la Direction quand un usager s'apercevra du peu d'agents présents dans les locaux de l'accueil et qu'il en profitera pour se montrer d'autant plus virulent ?

Que fera la Direction lorsque la collègue contractuelle qui n'a pas de délégation de signature va se trouver face à un usager qui aura besoin de documents originaux signés ? Le faire revenir comme cela a été le cas cet été ? Heureusement que l'usager était de bonne composition.

Que fera la Direction quand l'agent en charge de l'accueil doit recevoir quelqu'un qu'il connaît ? Dans le contexte particulier lié aux amendes, l'agent concerné à ce jour peut instantanément demander à un autre collègue de prendre l'usager en charge.

La Direction souhaite que les agents qui ne sont pas en charge de l'accueil puissent se concentrer sur les autres missions sans être interrompus. La balf Amendes du SGC est à jour, ce service atteint ses objectifs.
Les agents eux-mêmes ne sont pas demandeurs de cette posture puisqu'ils savent que l'accueil demande toute leur attention même quand ils n'y sont pas.

La direction souhaite mettre en place un renfort téléphonique dédié au service amendes. Mais pourquoi ne pas le mettre en place dans les nombreux bureaux disponibles à côté du service amendes, couloir comptabilité ?

Enfin, en déménageant le service des amendes rue Saint-Louis la Direction l'éloigne des nombreux interlocuteurs avec lesquels ce service travaille (en particulier le service des recettes non fiscales avec lequel les allers-retours des jugements sont quotidiens).
Si la dématérialisation est mise en place à marche forcée, comme c'est le cas pour GMBI, la DDFIP ne peut à priori pas en faire autant avec le traitement des décisions de justice où le papier est encore très présent. Ce qui se fait donc très facilement aujourd'hui se fera sur un temps plus long après le déménagement du service.
Le service des recettes non fiscales est aussi au passage celui qui valide leurs pièces comptables.

Mais le service des amendes est aussi en lien très régulier avec les huissiers des finances publiques en particulier pour la gestion des gardes à vue, le service comptabilité ou la division recouvrement forcé Cette proximité géographique sera mise à mal par le déménagement du service amendes pour la rue Saint-Louis.

Solidaires Finances Publiques ne peut que s'opposer à ce projet qui se réalisera une fois de plus au détriment des besoins professionnels et du bien être de ses agents.

Pour la Direction, dans le cadre du développement de ce service, qui est une volonté gouvernementale, il fallait renforcer l'équipe, ce qui a été fait avec l'arrivée d'un quatrième agent.
La balf n'est à jour que depuis peu. Pour la direction, la présence de l'encadrant du service amendes sur 2 sites par semaine n'est pas une bonne solution.

Pour elle, la présence d'un guichet sécurisé est la réponse aux inquiétudes. Elle explique qu'à ce jour les bureaux ne sont pas sécurisés puisque toujours ouverts sur le hall. Elle indique qu'elle n'a pas eu connaissance de fiche de signalement d'usagers refusant de parler à une femme. Elle précise par ailleurs que juridiquement un chef de service peut donner la délégation de signature à un agent contractuel.

Pour Solidaires Finances Publiques, l'accès au bureau peut être sécurisé. Mais le problème n'est pas que logistique et sécuritaire comme mentionné dans l'argumentaire de la Direction.

La Direction semble découvrir qu'il y a 2 niveaux de sécurité (physique et professionnel) sans s'assurer que tous les acteurs pouvaient réellement travailler en autonomie (la délégation de signature n'avait pas été donnée à l'agent contractuel). Une fois de plus, Solidaires Finances Publiques dénonce la casse d'un collectif de travail qui fonctionne.

Des représentants des personnels ont proposé de créer un service Amendes indépendant dans les locaux disponibles à côté du service comptabilité puisque ce service était en devenir. Pour la Direction ce service ne peut pas être rattaché à la direction puisque c'est un service de gestion.
Les élu.es ont voté unanimement contre la proposition de la Direction et l'instance a été reconvoquée pour le 16/10/23.

Lors de cette nouvelle convocation, bien que la Direction n'ait pas apporté de nouveaux éléments, la discussion a repris avec les élu.es des personnels.
Ceux-ci ne comprennent toujours pas pourquoi il faut transformer un service qui marche correctement, pourquoi la Direction ne tient pas suffisamment compte de la sécurité professionnelle des agents et de leurs conditions de travail, et ils la mettent en garde contre le risque de départ des agents par mutation si elle est mise en œuvre.

La Direction a persisté dans sa position : il faut que le service amendes soit inclus dans une grande structure pour mieux fonctionner même si elle a reconnu qu'il n'est pas un service complètement banalisable, Elle a donc proposé le report du déménagement au 1er janvier 2024 pour permettre d'organiser des réunions pour mettre en place les prochaines liaisons avec l'ensemble des services et avec la chancellerie

Au final, tous les élu.es ont voté contre le déménagement

BILAN D'ACTIVITÉ DES CONSEILLERS AUX DÉCIDEURS LOCAUX (CDL) ET SGC

La Direction a présenté un bilan d'activité des CDL et SGC. Dans le département, les 8 CDL (effectif au complet) sont désormais bien identifiés par les collectivités locales. Au-delà du conseil budgétaire et comptable, les CDL relayent ou traitent désormais de nombreuses questions fiscales ou d'expertise qui peuvent mobiliser d'autres services de la DDFIP.
Les CDL ont ainsi répondu à plus de 3100 sollicitations de la part de leurs collectivités depuis le début de l'année (données arrêtées à fin août 2023).
Près de la moitié d'entre elles concernent des questions budgétaires et comptables (48%).
Les autres sollicitations sont plus équilibrées et concernent le conseil en matière de dépenses, le conseil financier, le conseil fiscal et les relations publiques.
Elle note que l'indice de satisfaction tant sur l'activité des CDL que sur celle des SGC est supérieur dans la Vienne à l'indice national.

Les élu.es des personnels ont fait remarquer qu'au vu des chiffres il n'y a rien de nouveau par rapport à un chef de service de trésorerie, il n'y a pas l'engouement annoncé.

Pour la direction, il faudra refaire un bilan sur 2 ans de pratique : les questions posées sont plus complexes qu'auparavant, et il ne faut pas oublier (qu'hier) la direction prenait en charge 1/3 des analyses financières, car le comptable n'avait pas le temps ou les compétences.

Pour Solidaires Finances Publiques, si les comptables n'avaient plus le temps de répondre à toutes les sollicitations des collectivités, c'est à cause des nombreuses fusions de trésoreries qui ont fait exploser le nombre de budgets pour ceux restants. L'investissement des CDL est indéniable, mais la création de leurs postes n'est que la conséquence de la fusion de trésoreries.

Le résultat pour le service public local est une industrialisation des tâches qui fait souffrir les personnels sans apporter de plus-values par rapport à la situation initiale.

EXÉCUTION DU BUDGET 2022 DE LA DDFIP – PERSPECTIVES 2023

Il est difficile de reprendre ici les documents du CSAL. Solidaires Finances Publiques a porté notamment son attention sur quelques points.

Pour Solidaires Finances Publiques, l'augmentation des frais de formation en présentiel ou des frais de missions est une bonne chose, car la formation ou la mutualisation « métier » sont plus efficaces en présentiel. Par contre, il est juste dommage que nombre de formations soient dues aux formations initiales désormais tronquées qui obligent rapidement les sortants des Enfip à réaliser des stages locaux.

L'augmentation des frais liés au relamping ou à l'amélioration des conditions de vie des agents est louable, mais force est de constater que l'entretien courant ne permet pas de compenser les carences des bâtiments en termes d'isolation thermique par exemple, ou de limitation de la consommation énergétique d'une manière générale. Il faudrait un véritable « plan Marshall » sur ce point qui malheureusement n'est pas d'actualité.

Le NRP arrive à terme avec les fermetures des trésoreries de Vivonne et Vouillé qui vont encore permettre en 2023 d'économiser des loyers budgétaires. Mais cette économie se fait sur le dos des agents, car pour bon nombre d'entre eux, le NRP s'est traduit par une augmentation des trajets domicile travail. Et que dire des EDR accueil ? Combien de kilomètres effectués pour combien de frais remboursés ?
Alors que les inquiétudes environnementales et écologiques sont au cœur des préoccupations, l'administration augmente les trajets des agents et des usagers, et favorise le tout numérique, technologie pourtant énorme consommatrice d'énergie !
Mais il est vrai que nos décideurs ne sont pas à une contradiction près.

Pour la Direction, les kilométrages supplémentaires parcourus suite au NRP sont contrebalancés par le télétravail. 30 % des effectifs travaillent à plus de 20 km de leur domicile,
Elle rappelle que la gestion des permanences des EDR, sauf absence, est faite de manière intelligente sur une zone géographique déterminée.
Pour les dépenses informatiques, la Direction ne peut plus commander directement des PC. Elle doit faire valider sa commande (renouvellement ou nouvelles dotations) par la DISI et l'ESI. Les écrans sont toujours libres d'achat.

Pour Solidaires Finances Publiques, même si la gestion des EDR est faite de manière intelligente, il n'en demeure pas moins que ce sont des déplacements qui ont été créés avec la fermeture des postes comptables et qui n'existaient pas auparavant.
Quant au télétravail, s'il limite les risques routiers et les frais inhérents, il augmente les dépenses en énergie. À titre d'exemple, tous les bureaux sont chauffés à la même température, que les agents soient présents ou en télétravail. Alors que les agents, quand ils sont au bureau peuvent baisser la température de leur habitation à 16°C dans la journée au lieu de 19°C
Au final, sans NRP des déplacements auraient été évités.

ATTRACTIVITÉ : PLAN D'ACTION DÉPARTEMENTAL

Le cadre d'objectifs et de moyens (COM) fait du renforcement de l'attractivité de la DGFiP un objectif majeur. Pour la Direction, pour attirer les meilleurs candidats avec les profils les plus adaptés aux besoins de compétences de la DGFiP, il est en effet nécessaire de susciter plus de candidatures aux concours.

Les actions menées au niveau national se déclinent selon les axes suivants :
- la définition d'une marque employeur ;
- la communication (notamment sur les réseaux sociaux) avec une nouvelle identité visuelle
;- la mise en ligne en avril 2023 du site "Rejoindre les Finances publiques" ;
- les partenariats avec les écoles et les universités.

Le plan d'action de la DDFiP de la Vienne, qui s'inscrit dans sa feuille de route, s'oriente autour de 3 objectifs : se faire connaître, diversifier les sources de recrutement, fidéliser en favorisant un recrutement local.

Plusieurs actions ont été mises en place sur ces derniers mois, entre autres :

- La création d'un réseau d'ambassadeurs : ce réseau est composé des 24 agents qui se sont portés candidats pour tenir le stand de la DDFIP sur les salons d'étudiants. Jusque-là informel, il s'est réuni le 13 juin dernier pour réfléchir à des actions locales, faire un retour d'expérience sur la participation aux salons et sur les différentes actions précédemment menées, recenser les besoins et idées nouvelles et s'engager sur les interventions de la rentrée.
- Un espace spécifique "ambassadeur de l'attractivité" sera créé sous Ulysse 86 afin d'y rassembler la documentation aujourd'hui éparse en la matière.
- Plusieurs conventions ont été signées avec les établissements d'enseignements
- La participation à des salons et à des actions de présentation des métiers

Pour Solidaires Finances Publiques, l'attractivité c'est l'intérêt du poste, la rémunération, la proximité entre lieu de travail et lieu de vie, les perspectives d'évolution et l'aménagement du temps de travail.

Pour Solidaires Finances Publiques, il n'y aura pas d'attractivité véritablement efficace tant que les agents déjà en place seront autant désabusés. Les résultats de l'observatoire ont sur ce point été sans appel : 76 % des agents pensent que la DDFiP de la Vienne n'évolue pas dans le bon sens, et seuls 45 % recommanderaient la DDFiP comme employeur ! Il ne va pas falloir que la Direction se trompe sur les ambassadeurs ! Et les chiffres 2023 seront sans doute pire encore.

Peut-on penser que les collègues du SDIF vanteront leurs conditions de travail ? Et ceux du SGC de Poitiers extérieur ? Et ceux des SIP ? Et ceux de la trésorerie hospitalière ? Et la liste n'est pas exhaustive. Au-delà de l'attractivité, il s'agit de penser des dispositifs profonds favorisant la rétention des compétences au sein de la DGFIP.

Et ce n'est pas l'augmentation dérisoire du point d'indice loin de compenser l'inflation qui va rendre compétitrice la DGFiP face au privé. Les « meilleurs » comme la DG les appelle ne sont pas prêts à venir.

Enfin, si le nombre d'inscrits aux concours a progressé, il est un peu tôt pour en tirer des conclusions définitives. En effet, combien de personnes s'inscrivent, puis obtiennent le concours, puis...renoncent. Leur nombre est en constante augmentation, au moins chez les C et les B.
Et la décision de la DG de ne pas prendre en compte les rapprochements familiaux pour les premières affectations risque cette année d'accroître le nombre de défections.

C'est bien de faire de la publicité, mais encore faut-il qu'elle ne soit pas mensongère.
La Direction informe-t-elle bien les candidats que leurs tâches essentielles seront d'être des gestionnaires de listes, de répondre (sans en voir le bout faute d'effectifs suffisants) à des e-contacts, à des appels téléphoniques, à des rendez-vous, de devoir travailler avec des applications qui ne fonctionnent pas ou très mal ?

C'est sûr que présenté comme cela c'est moins fun. Mais c'est pourtant la réalité vécue par les agentes et agents et la perte de sens qui s'amplifie parmi eux.

Car il faut le dire aujourd'hui : si on n'a pas le sens du service public chevillé au corps, il n'y a plus grand-chose d'attractif à la DGFiP !

Solidaires Finances Publiques a demandé si une étude sur l'origine (études, profession) des nouveaux agents tous cadres confondus était faite et si on leur avait demandé pourquoi ils avaient eu envie de passer les concours DGFIP. La Direction a répondu que cela faisait l'objet d'étude dans les ENFIP mais sans en connaître les résultats.

PLAN DE TRANSITION : POINT D'ÉTAPE ET PERSPECTIVES AU PLAN LOCAL

La DGFiP se fixe, dans le cadre de son COM, l'objectif stratégique d'être exemplaire en matière d'écoresponsabilité. Elle s'appuie sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BeGES) établi en 2022 pour poursuivre sa démarche de réduction de ses émissions, et agir en matière environnementale dans un cadre collectif et individuel.

Les travaux menés localement sur les sujets de transition énergétique s'appuient notamment sur les résultats du BeGES. Au niveau de la direction, 1 750 tCO2eq ont été produits (319 000 tCO2eq pour la DGFiP) en 2019. Ces émissions de GES sont concentrées sur les déplacements des personnes (50%), l'énergie des bâtiments (22%) et les achats (19%).
La DDFiP de la Vienne a, sur ces derniers mois, mené un grand nombre d'actions dans le domaine de la transition énergétique, en matière d'animation et de sensibilisation, en matière de mobilité ou en ce qui concerne les bâtiments

Pour la Direction , les audits énergétiques et le montage des dossiers sont très importants pour obtenir des financements. Les agents ont forcément l'impression que rien n'est fait mais la DDFIP en est à ce stade-là. Il y a une enveloppe nationale de 300 millions d'euros qui a été définie pour la rénovation des bâtiments domaniaux et le dossier de Châtellerault (700 à 800 000 €) est prêt pour être présenté.
Pour le site de Riffault, le calendrier n'est pas bon et les enjeux sont bien supérieurs à Châtellerault.
Pour le site de Slovénie le calendrier n'est pas prêt, mais il faut refaire le toit terrasse (18 ans et pose de panneaux photovoltaïques pour 20 ans).

Pour la Direction, le budget participatif va permettre de mettre en place le tri des déchets fin octobre-début novembre avec un accompagnement du prestataire.
Les travaux concernant le plan de mobilité employeur consistera en un premier temps par un questionnaire concernant les agents des 4 sites de Poitiers et Châtellerault.
L'installation des parkings à vélos ne concernent que les bâtiments domaniaux, le vélo électrique gagné l'an dernier est en test auprès des agents de la TPEH.
Pour le recyclage du papier, la Direction n'a pas fait le choix du recyclage confidentiel pour des raisons pratiques et le coût. Cependant il peut facilement être acheté des broyeuses à papier et le prestataire valorisera ces déchets.
La chaudière à fioul de Civray sera remplacée par 3 pompes à chaleur, une par étage. Eiffage s'engage à fournir des chauffages d'appoint si les travaux ne sont pas finis à l'arrivée des premiers froids.
La récupération des eaux de pluie est trop compliquée, car elle nécessite des opérations de filtrage.
La lumière de l'accueil de Riffault est allumée en continuité, car les gainages du pupitre de l'accueil sont trop compliquées pour qu'Eiffage trouve une solution pour le moment. A suivre…

Pour Solidaires Finances Publiques, le plan de transition qui doit aboutir à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et réduire ainsi l'empreinte carbone de notre administration doit être un plan ambitieux afin d'atteindre ses objectifs.
Les actions menées jusqu'alors par notre Direction sont plutôt des mesures d'animation et de sensibilisation des agents.
Certes, toutes les actions comptent mais la priorité doit porter sur les bâtiments pour faire d'une pierre deux coups : réduire la consommation énergétique tout en améliorant les conditions de vie des agents.
En matière de communication et d'information, il ne faut pas considérer que parce que c'est sur Ulysse, c'est fait. Car combien d'agents ont le temps (ou prenne le temps) d'aller sur Ulysse ? Une enquête pour voir si les agents connaissent toutes les rubriques d'Ulysse serait sûrement instructive.
Il faut mettre en place de véritables actions de formation sur les écogestes, sur les moyens de réduire notre consommation de CO2.

Pour Solidaires Finances Publiques, au vu de l'âge de nos bâtiments domaniaux, l'enveloppe budgétaire n'est pas du tout à la hauteur des enjeux et des besoins .

QUESTIONS DIVERSES

Travaux sur le site de Châtellerault pour accueillir le CIO :

La Direction a confirmé qu'une nouvelle salle de réunion sera créée au premier étage et climatisée. Il y a 3 devis à l'étude pour la mobilité du collègue handicapé, et les travaux seront réglés par la DG.
Pour se débarrasser des bacs à plans, seul un déménageur pourra intervenir.
Le restaurant administratif ferme en fin d'année. La direction souhaite conserver un coin repas après que la délégation des services sociaux aura déménagé le matériel qui lui appartient. Les agents auront le bénéfice des tickets restaurant , mais pas de la carte « appétize ».

Transfert des créances SIE-PRS :

La Direction a indiqué qu'il n'y avait pas d'appel officiel de la DG à ce jour. La demande peut-être effectuée pour 2023 ou 2024 pour rejoindre l'expérimentation. Elle a précisé qu'elle a bien pris en compte le départ du chef de service du PRS au 30 juin 2024.

MISE AU POINT

Lors de sa visite avec le chef du pôle fiscal au SIE de Châtellerault le jeudi 12 octobre 2023, à la question d'un agent concernant le renouvellement du contrat de la collègue contractuelle, la Directrice a répondu que les organisations syndicales n'étaient pas favorables aux renouvellements de contrats des agents contractuels et qu'à titre personnel, elle y était favorable mais elle suivrait les consignes de la DG.
Il faut préciser qu'à l'occasion de débats en CTL (ancêtre du CSAL), la Directrice a déjà fait part de son rêve que les collègues contractuels puissent signer un CDI. Mais pourquoi vouloir privilégier les CDI sur les fonctionnaires en attente d'affectation dans la Vienne ?

Il semble donc important de rappeler ici la position de Solidaires Finances Publiques :

En préambule, il existe plusieurs types de recrutements contractuels :

- les recrutements qu'on pourrait appeler «2e chance » (recrutements PACTE, apprentis, agents en situation de handicap) qui ne posent pas de problème à notre organisation, car ils sont en nombre limité et que ces collègues ont vocation à obtenir le statut de fonctionnaire à l'issue de leur période probatoire

- les recrutements instaurés par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique qui facilite le recours aux contractuels, tout en maintenant le principe de l'occupation des emplois permanents par des fonctionnaires. Elle permet ainsi de dynamiser la politique d'accueil et de mobilité de la DGFIP et de pourvoir des postes jugés moins attractifs ou qui requièrent des compétences spécifiques.
La doctrine d'emploi des contractuels à la DGFiP ouvre ainsi le champ du recrutement des contractuels à différentes situations relevant de l'article 4-2 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée :
• l'administration n'est pas en mesure de trouver, parmi les fonctionnaires, les compétences nécessaires à l'accomplissement du service public ;
• un projet nécessite la mobilisation rapide et circonscrite dans le temps d'agents dotés de compétences spécifiques ;
• pour des métiers spécifiques relevant des compétences socles de la DGFiP, une zone géographique reste déficitaire à l'issue des mouvements de mutation, en l'absence de titulaires en attente pour y exercer.

Les recrutements de 1 à 3 ans effectués relèvent de ce 3e point.

Et c'est là que le bât blesse. En effet, la DG a empêché des agents publics de rentrer dans le département de la Vienne, des contrôleurs en l'occurrence, les empêchant de fait de demander (et d'obtenir) le poste de Châtellerault. Ainsi le recrutement initial peut sembler non conforme.

Si Solidaires Finances Publiques n'est pas favorable à ce type de recrutement contractuel, c'est parce qu'il est opposé à la précarisation des emplois.

En effet, à la moindre réorganisation (et les agents ont payé assez cher pour savoir que la DGFiP en est adepte) les collègues contractuels, même avec un CDI, n'auront pas les mêmes garanties pour obtenir un nouvel emploi proche de chez eux et risquent donc plus facilement le licenciement.
La précarisation se fait aussi par la rémunération, car les contractuels ne sont pas soumis aux grilles de carrière des fonctionnaires, ni aux mêmes voies de promotion.

Par ailleurs, un intérêt majeur du statut du fonctionnaire pour les citoyens est la garantie de neutralité. Un fonctionnaire ne pouvant pas perdre son emploi (en dehors de toute décision disciplinaire), il peut davantage s'opposer à toute décision arbitraire qui irait à l'encontre d'un traitement égal dû à chaque citoyen.

Enfin, gérer deux populations qui ne sont pas traitées pareil (avancement, paye, carrière, etc...) va créer des tensions dans les services. Pour ne citer que les exemples les plus connus de France Télécoms et de La Poste, où tout a commencé par le recrutement de quelques contractuels, leurs évolutions ont démontré qu'elles n'ont été favorables ni au service public, ni aux fonctionnaires et ni aux contractuels.

Pourquoi en est-on là aujourd'hui ?

Parce que depuis des années la DGFiP ne recrute pas suffisamment pour simplement combler les postes vacants. Elle a donc réparti la « pénurie » entre les directions.
Car qui peut croire qu'aucun fonctionnaire de la DGFiP ne désire une affectation sur Poitiers ou Châtellerault ? Autant sur les sites de Loudun ou Montmorillon il peut subsister un doute, mais pas sur ces deux premiers sites.

Et pour répondre aux conséquences de cette vraie problématique de la pénurie, la DG n'a fait que « pondre » de nouvelles règles qui en cascade génèrent de nouvelles difficultés : formation au premier métier et non plus à la carrière, imposition de délais de séjour allongés (qui dans les faits de manière injuste ne s'appliquent qu'aux agents ne bénéficiant d'aucune priorité), augmentation (pour ne pas dire généralisation pour les A) du recrutement au choix, mouvement dit d'attractivité etc.
C'est pourquoi la question de l'emploi public a toujours été la première des revendications de Solidaires Finances Publiques.

Pour notre organisation il faut :
- effectuer un bilan sincère et contradictoire des charges des services pour mettre en face les besoins réels en emplois
- recruter des fonctionnaires à hauteur de ces besoins réels des services
- affecter nationalement au département, à la résidence et à la mission structure, pour que l'affectation soit davantage choisie que subie
- départager les agents entre eux sur la base de règles transparentes dont l'ancienneté administrative doit rester la pierre angulaire
- affecter les premières affectations en même temps que le mouvement général et combler les postes vacants par les plus jeunes en ancienneté administrative
- limiter tout délai de séjour à un an maximum pour permettre de fluidifier les mouvements
- arrêter les recrutements et les mouvements au fil de l'eau (appels de candidature) qui ne font que transférer la pénurie d'un endroit à l'autre et ne conserver qu'un ou deux mouvements annuels

Pour autant, Solidaires Finances Publiques réaffirme que les collègues contractuels ne sont en rien responsables de la situation actuelle. Il n'y a pas de honte à vouloir trouver un emploi pour nourrir sa famille. Ils ne sont en rien responsables des errements de l'administration.

C'est pourquoi, si pour Solidaires Finances Publiques la priorité doit être donnée aux concours, il exige de l'administration qu'elle donne aux contractuels tous les moyens de passer et réussir les concours pour qu'ils obtiennent les mêmes droits et obligations que les collègues sous statut. Il s'agit d'une question d'équité entre tous les personnels et d'éviter la précarité.

Pour nous contacter : solidairesfinancespubliques.ddfip86@dgfip.finances.gouv.fr
Patrick FORGET: secrétaire de section, Tel : 05.49.38.25.43
PCRP, 15 rue de Slovénie, BP 565, 86021 POITIERS CEDEX
Site national : contact@solidairesfinancespubliques.org